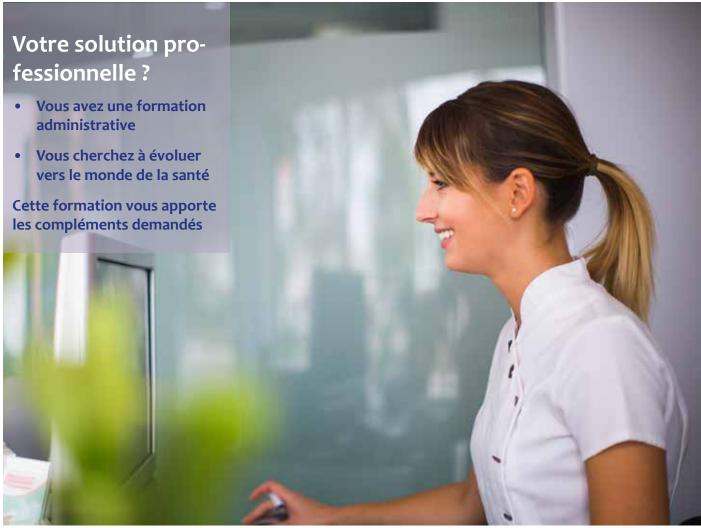
# Secrétariat médical

### **Formation**





### Contenu de la formation

### Administration

- Organisation du cabinet médical
- Gestion du courrier
- Traitement de texte
- Correspondance médicale
- Pratique du dictaphone
- Assurances sociales
- Facturation Tarmed

### Bases médicales

- Terminologie médicale
- Communication et relation patient-soignant
- Anatomie physiologie
- Pathologie

## Organisation

Début des cours : tous les mois de septembre, janvier, avril (dates précises sur le site www.ecole-minerva.ch) Horaire des cours : en journée (Lu, Ma, Me et Je matin de 09h00 à 11h45) ou en soirée (Ma, Je, dès 18h00). Durée des cours : 22 semaines regroupées en deux trimestres, à raison de 12 périodes par semaine (7 le soir). Prix du cours du jour : Fr 4'860.- payables par trimestre (x2) ou par mois (x6), support de cours compris. Prix du cours du soir : Fr 2850.- payables par trimestre (x2) ou par mois (x6), support de cours compris.



### Organisation (suite)

Conseils et renseignements : Mme Katia Diana, doyenne : katia.diana@ecole-minerva.ch ou 021/312 24 61 Inscription : Par formulaire disponible sur le site, par appel (021/312.24.61) ou e-mail (info@ecole-minerva.ch) Titre délivré : Certificat de Secrétariat médical Minerva.

#### Conditions d'admission:

- détenir un diplôme attestant d'une formation commerciale ou disposer d'une expérience équivalente.
- Remplir le formulaire d'inscription (voir ci-dessus)
- S'être acquitté du premier versement

Nous proposons gratuitement aux personnes intéressées un test sur les prérequis du cours (français, dactylo).



## Conditions générales

- L'inscription est à effectuer au moyen du bulletin d'inscription prévu pour cette formation.
- Une inscription n'est validée que si l'école l'a explicitement confirmée et si le premier paiement a été effectué.
- En cas d'interruption en cours de trimestre ou d'abandon avant le début du cours, des frais de dossier de Fr 150. - sont acquis à l'Ecole. Les règles du mandat s'appliquent et la personne inscrite a droit à un remboursement pro rata temporis.
- Le certificat n'est délivré que si des notes suffisantes ont été obtenues. Le règlement d'études précise le sens du mot 'suffisant'.
- Un module de cours insuffisamment maîtrisé peut être suivi une seconde fois et son examen refait.
- Les modules à refaire sont facturés à un tarif réduit. L'examen seul peut être refait, ou le module en entier.

## Les plus de Minerva...

- Une formation certifiée Eduqua, donc des formateurs/trices bien formés et un contrôle de l'Ecole sur tous les aspects du cours.
- En cas de difficulté à suivre le cours, l'Ecole met à disposition un/une conseiller/ère gratuitement afin d'aider à formuler des solutions.
- Enseignement par des praticiens/praticiennes confirmés.

